Ces employeurs qui refusent des jeunes mamans

DISCRIMINATION

Dois-je faire figurer mes enfants dans mon dossier de candidature?

De plus en plus de femmes hésitent à faire figurer leurs enfants sur leur CV. Comme cette mère qui a reçu son dossier de candidature en retour avec des annotations au crayon: un vu à chaque ligne mais un point d'interrogation devant l'indication de sa fille de 8 mois. Ou encore cette autre qui se voit refuser un poste. Motif invoqué par l'agence de placement: «son client ne souhaite pas engager une femme ayant des enfants de moins de 5 ans.» Résultat: pour passer l'étape des sélections et décrocher un entretien, elles préfèrent souvent ne pas mentionner leur maternité, par crainte de se voir discriminées. Reste que si les recruteurs reçoivent des dizaines de candidatures féminines faisant l'impasse sur ce genre d'informa-



tions, ils ne seront pas dupes. Et si, de leur côté, les femmes décrochent un entretien, il leur sera difficile de mentir ou de ne pas répondre sur le sujet. Conseiller aux candidates de ne plus mettre leurs enfants dans leur dossier ne fait à mon sens qu'accentuer le phénomène de discrimination. Au contraire, il s'agit de faire évoluer les mentalités afin de démontrer que les mères qui travaillent sont bien organisées et que cela ne pose pas de problème dans leur activité professionnelle. Mieux encore: ne dit-on pas qu'élever ses bambins c'est développer ses qualités de leadership?